

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULEME:  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE  
COLLEGE JULES VERNE**

Direction Proximité - Conservatoire  
Numéro : 2021-D-353

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- VU, l'arrêté n°33 du 11 août 2020 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la convention de partenariat entre le collège Jules Verne, situé 1 rue du Petit Saint-Cybard, 16000 Angoulême et le conservatoire de GrandAngoulême pour l'utilisation réciproque des locaux.

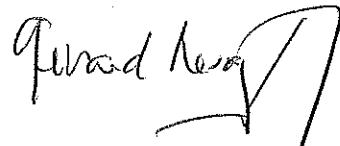
**Article 2** – Le présente convention a pour objet de fixer les conditions respectives de mise à disposition de locaux durant les trois prochaines années scolaires à partir de septembre 2021.

**Article 3** – La mise à disposition de salle est consenti à titre gratuit.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 29 NOV. 2021

P/Le Président,  
Le Vice-Président,



Gérard DESAPHY

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture,

Le 29 NOV. 2021

Publié ou notifié

Le 29 NOV. 2021